

Villers en direct n° 42

Janvier 2024

Mairie : 04.77.60.50.77 / Mail : mairie@villers42.fr / Site internet : villersloire.e-monsite.com

Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux de la municipalité est le premier moment de vie collective locale de l'année. C'est l'occasion pour toutes les Villersaises et tous les Villersois qui le souhaitent, de venir partager un temps commun d'information, d'échange et de partage convivial.

Cette cérémonie ouverte à tous, rassemble généralement près du quart de la population. C'est un temps de rencontre entre personnes de toutes générations, entre nouveaux venus et habitants plus anciens, auquel nous sommes attachés. Depuis quelques années, nous avons pu constater que les nouveaux arrivants sur notre village étaient un peu moins représentés dans l'assemblée qu'ils ne pouvaient l'être auparavant. Nous profitons donc de ces lignes pour redire à chacun qu'il est le bienvenu et qu'il est essentiel que notre commune puisse continuer de bien intégrer tous ceux qui le souhaitent.

Votre présence nombreuse à cette cérémonie des vœux montre l'intérêt que vous portez à la vie locale et au bien vivre ensemble à Villers. Elle est un encouragement pour tous ceux qui s'investissent dans la dynamique animant notre commune que ce soit à travers l'action municipale, l'engagement associatif ou plus simplement à titre individuel par une présence ouverte et bienveillante aux autres. Tous ces éléments, créateurs de lien social, de citoyenneté et de solidarité sont d'autant plus précieux que le contexte global se durcit en bien des points et que l'on ne doit pas se résigner à cela au niveau de notre commune.

Vous êtes donc tous très chaleureusement invités à participer à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 10h45 à la salle d'animation.

Un point sera fait sur les éléments marquants de la vie locale ayant jalonné 2023 avant que ne soient présentés les perspectives et les divers projets de l'année 2024. La cérémonie des vœux se clôturera comme à l'accoutumée par un temps de convivialité et d'échange autour du verre de l'amitié.

Travaux Rue de la Mairie

Comme cela était annoncé dans le feuillet Villers en Direct du mois d'octobre, la Rue de la mairie est restée en travaux pendant plus de deux mois. Cela a occasionné des contraintes plus ou moins importantes pour les usagers de la rue et notamment pour les riverains. La partie du réseau d'assainissement concernée est maintenant aux normes en vigueur et les déplacements des piétons dans cette partie du bourg sont sécurisés. **Nous remercions les riverains qui ont tous réalisé ou confirmé la réalisation prochaine des travaux de séparation**

des eaux pluviales et des eaux usées à l'intérieur de leur propriété. Cela permettra de valoriser l'investissement public et ainsi d'obtenir très rapidement une amélioration concrète en termes d'impact sur l'environnement du système d'assainissement collectif du bourg. **Nous remercions également les riverains ayant accepté une cession de terrain, laquelle a permis la création du cheminement piétons sécurisé qui a nécessité une augmentation de l'emprise de la voie comprise entre 1 et 2 mètres.**

Nous tenons également à saluer le travail réalisé par les entreprises Sade et Thivent qui ont conduit les travaux. La qualité technique de leurs prestations respectives a été très bonne et les équipes, intégrant bon nombre de jeunes, ont été à l'écoute, impliquées, ont su s'adapter aux évolutions intervenues en cours de chantier, être force de propositions et ont fait preuve d'un excellent relationnel avec l'ensemble de leurs interlocuteurs locaux.

Ces travaux d'aménagement ont bénéficié d'aides financières du Conseil départemental de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée d'un montant de 30000 €. Des aides d'Etat ont également contribué au financement des actions conduites à travers les recettes issues des amendes de police à hauteur de 14000 € ainsi que de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 26800 €. La commune remercie ces partenaires financiers qui ont contribué à la concrétisation des aménagements réalisés.

A ce jour, il reste sur ce chantier des opérations de marquage au sol avec une bande de rive sur tout le linéaire de la chaussée, là où il n'y a pas de bordures de trottoir. Sur cette bande de rive, seront posés des potelets en bois. Ces potelets permettront de recentrer le flux des véhicules tout en protégeant les cheminements des piétons ainsi que les sorties des habitations qui débouchent directement sur la rue. Le passage pour piétons au niveau du carrefour avec la Grand-Rue sera refait. Un autre sera créé au niveau du carrefour avec la Route de Chandon. Il permettra aux piétons qui viendront du lotissement du Fromental par le cheminement ayant été sécurisé en 2022, de rejoindre les trottoirs et autres bandes piétonnes nouvellement réalisés le long de la Rue de la Mairie.



L'entreprise Thivent a réalisé les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Rue de la Mairie.

Décoration de Noël

La Commune de Villers remercie les lutins pour les décorations de Noël qu'ils ont confectionnées. Dans une démarche de développement durable, les rennes et les sapins ont été fabriqués avec des matériaux durables que nous pourrions réutiliser et embellir chaque année. Les lutins nous ont même chuchoté que d'autres décorations pourraient voir le jour pour décembre 2024.



Ecole

Les enfants ont eu le plaisir de confectionner des cartes pour présenter leurs vœux de bonne année et surtout santé pour les Aînés de la Commune.

Les réponses des Aînés aux enfants, lors des années précédentes, leur ont donné l'envie de réitérer cette action qui permet des échanges intergénérationnels.

Inscription à l'école 2024/2025

Nous vous rappelons que l'équipe enseignante reste à votre disposition pour toutes questions sur les inscriptions ou tous renseignements concernant la vie à l'école.

Compte tenu d'une baisse d'effectif, il est primordial d'anticiper l'inscription de vos enfants pour rendre compte à l'Inspection Académique.

Manifestations

Janvier 2024 :

- **Dimanche 14 à 10h45** : vœux de la Municipalité salle d'animation
- **Samedi 20 à 14h** : concours de belote organisée par l'Amicale des Boules de Villers salle d'animation

Mars 2024 :

- **Samedi 9 mars à partir de 20h** : soirée dansante organisée par l'ASV salle d'animation
- **Dimanche 10 mars** : concours de belote organisé par la Société de Chasse salle d'animation

L'équipe Municipale vous souhaite une bonne année 2024 et sera heureuse de vous retrouver dès le 14 janvier afin d'échanger autour du verre de l'amitié